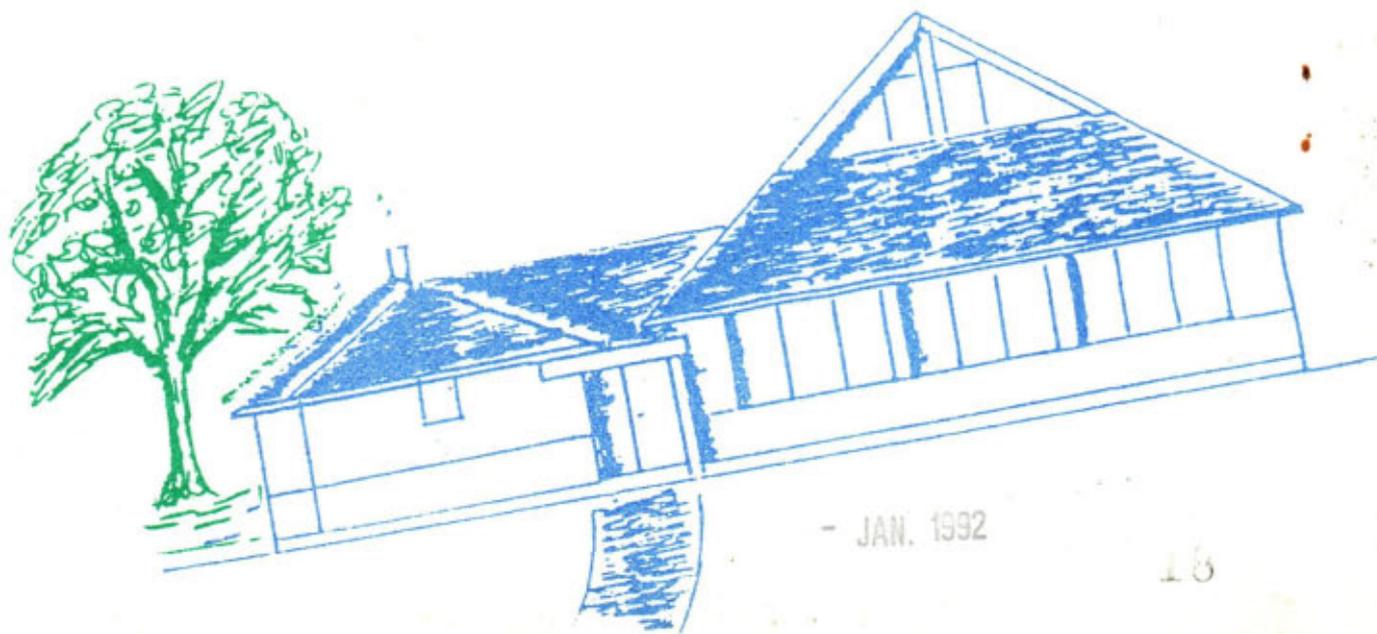


BULLETIN

MUNICIPAL



- JAN. 1992

LA
MUNICIPALITE

VOUS
ADRESSE

SES MEILLEURS VOEUX



POUR
L'ANNEE
1992

EXTRAITS DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

P.O.S.

Pour répondre à quelques interrogations concernant les possibilités de construction sur des terrains hors lotissement, pour procéder au développement de la zone d'activités, Le conseil municipal estime que le plan d'occupation des sols, tel qu'il a été approuvé le 16 Janvier 1986, ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune. Il est donc nécessaire d'envisager une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation de l'espace communal.

Au cours de la réunion du 16 octobre 1991, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision sur l'ensemble du territoire communal, du plan d'occupation des sols. Conformément au code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et de parutions dans les journaux locaux ou régionaux.

AMENAGEMENT CARREFOUR

La sécurité posant problème au niveau du carrefour du centre bourg (route de Parné, route de Bazougers)

Le Conseil municipal a décidé d'acquérir la maison mise en vente par Mme LEGENDRE et consorts. L'appentis attenant à cette maison sera démoli pour améliorer la visibilité dans cette zone, la partie restante étant proposée en locatif. Le bilan financier de cette opération, couverte en partie par des subventions, sera diffusé dans le prochain bulletin municipal.

SALLE DE LA CANTINE

Après délibération sur l'utilisation de la salle de la cantine, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de :

- conserver le droit de réunions associatives dans cette salle, à l'exclusion des soirées avec repas ou dansantes, sauf autorisation exceptionnelle.
- maintenir l'attribution de cette salle au Club du 3ème âge pour ses réunions hebdomadaires, déplacées du jeudi au mercredi après accord de Madame la Présidente du Club.
- d'affecter une partie de cette salle à usage de bibliothèque scolaire.
- de réserver cette salle à usage de bureau de vote pour les rendez-vous électoraux, l'exiguïté de la salle de réunion du conseil municipal posant problème pour l'accueil du public au moment du dépouillement.

AMENAGEMENT FONCIER

La pré-étude d'aménagement foncier, engagée en 1990, a permis de mettre en évidence, par des chiffres et des cartes détaillées, les besoins d'aménagement foncier sur la commune de Louvigné. Au cours de réunions, les exploitants et propriétaires de terres ont pu prendre connaissance des résultats de cette pré-étude et amorcer des réflexions sur des échanges amiables éventuels.

ZONE D'ACTIVITES COMMUNALE

Après enquête commodo-incommodo qui a eu lieu du 3 septembre 1991 au 3 Octobre 1991, le conseil municipal a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation d'un dépôt de véhicules hors d'usage présentée par la SARL JOUAULT père et fils, zone d'activités C.D. 131 à LOUVIGNÉ. Cette société se porte acquéreur de

la totalité de la zone d'activités communale soit environ 15900 m2 au prix forfaitaire de 300 000 F. hors taxes.

EMBELLISSEMENT

Pour agrémenter les environs immédiats de la salle de loisirs, le conseil municipal a décidé la plantation de conifères et feuillus conformément à un projet établi par Monsieur CHRETIEN, pour un montant de 8000 F. H.T. dont 50 % couvert par une subvention de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt

CHAUFFAGE ECOLE

Pour cause de vétusté, la chaudière du chauffage central de l'école et du logement de fonction a du être remplacée en début de saison hivernale : coût de l'opération : 31 500 F.T.T.C.

COMPTE ADMINISTRATIF 1990

BALANCE GENERALE

Dépenses	Prévu	Réalisé	Rest es à réaliser
section de fonctionnement	1 851 057,00	1 662 743,41	-----
section d'investissement	3 294 448,00	1 776 188,90	1 517 545,06
Totaux.....	5 145 505	3 438 932,31	1 517 545,06
Recettes			
Section de fonctionnement	1 851 057,00	1 865 629,96	
section d'investissement	3 294 448,00	1 763 991,96	1 529 742,00
Totaux	5 145 505,00	3 629 621,92	1 529 742,00

Synthèse sur le compte administratif 1990

Au plan général le chiffre de la population est passé de 651 à 670 habitants. Les produits de fonctionnement, c'est-à-dire recettes, les rapports sont proches des ratios départementaux et régionaux. La progression globale est de l'ordre de 3,8 %. La progression de la dotation globale de fonctionnement (recettes de l'Etat) par rapport aux exercices précédents est moins accentuée.

Sur la fiscalité deux remarques s'imposent les taux, supérieurs au taux moyens départementaux et régionaux sont élevés.

Le produit de chaque taxe, à l'exception de la taxe d'habitation est inférieur aux mêmes moyennes départementales et régionales.

La fiscalité de notre commune est caractéristique des communes de la seconde couronne par rapport à LAVAL : commune semi-rurale, avec lotissement et une très faible activité économique.

Les charges de fonctionnement sont, quant à leurs montants, voisines des ratios du département et de la région.

Quant à l'annuité deux variations importantes :

- l'annuité croit de 32 %
- l'endettement croit de 27 %

La situation est le résultat de la construction de la salle de loisirs.

BILAN DES REALISATIONS COMMUNALES EN 1991

PROGRAMME	MONTANT T.T.C.	SUBVENTION PERCUE OU A PERCEVOIR	REMBOURSEMENT T.V.A. EN 93- ET 1994	EMPRUNT EFFECTUE	PART COMMUNALE OU AUTOFINANCEMENT
Plantations	9 027,95	4 000,00	1 410	-	3 617,95
Salle de Loisirs	2 126 185,44				
-d- V.R.D.	244 500,00	300 000,00	407 250	1 050 000	849 675,63
-d- Mobilier et divers	236 240,19			670 000 *	
Complexe sportif	24 194,40	----	3 779	--	20 415,40
- rénovation pelouse	4 305,91	-----	672	--	3 633,91
- refection des douches					
Bâtiments communaux		----	4 926	---	26 609,74
- chaudière école	31 535,74				

* Il a été contracté un emprunt court terme sur 4 ans d'un montant de 670 000 F. pour avancer la T.V.A. et une partie de la subvention qui nous seront versées en partie 1992 - 1993 et 1994.

* Vente de chemin communal à Mr et Mme LEPECQ : 6 532 F.

QUE FAIRE DE VOS ORDURES

ORDURES NON-MENAGERES NON-VEGETALES :

Les chiffonniers d'Emmaüs de Villiers Charlemagne avaient accepté d'assurer temporairement le ramassage des ces ordures chaque premier lundi du mois. Pour des raisons de non-rentabilité de l'opération, ils ont fait savoir qu'ils suspendaient ce service assuré bénévolement. En conséquence, le Conseil Municipal se voit dans l'obligation de revenir aux dispositions précédentes, à savoir la mise à disposition d'une benne à ordures route d'Argentré pour :

- les vacances de Pâques (mi-avril)
- la semaine du 14 juillet
- la semaine du 15 Août
- les vacances de la Toussaint (début novembre)
- les vacances de Noël

CETTE BENNE EST EXCLUSIVEMENT RESERVEE AUX ORDURES NON-MENAGERES ET NON VEGETALES.

ORDURES MENAGERES :

Une collecte a lieu tous les mercredis matin. Dans la mesure du possible, il serait souhaitable que les sacs poubelle ne soient déposés sur les trottoirs que tardivement la veille au soir ou tôt le matin, ceci afin d'éviter au maximum les désagréments dûs aux animaux domestiques errants.

CETTE COLLECTE EST RESERVEE AUX ORDURES MENAGERES : La facturation, répartie entre tous, est établie en fonction du poids collecté.

ORDURES VEGETALES :

Un dépôt d'ordures végétales, qui peuvent être brûlées, est mis à votre disposition route de la Doyère. Ce dépôt est réglementé par arrêté municipal. Toute infraction à ce règlement fait l'objet de poursuites et d'amende pour les contrevenants.

VERRES - EMBALLAGES PLASTIQUES :

Un container destiné à recevoir ce genre d'emballages recyclables est installé en permanence rue du Prieuré. Ils ne doivent pas être mis dans les sacs poubelle d'ordures ménagères.

Tout cela crée des contraintes dont le Conseil Municipal est conscient mais il compte vivement sur votre compréhension à tous et sur votre esprit civique.

SALLE DE LOISIRS : REGLEMENT

- 1- La SALLE de LOISIRS de LOUYIGNE est louée dans l'ordre prioritaire suivant :
 - 1) Aux associations ou sociétés ayant leur siège à LOUYIGNE, sous réserve qu'elles aient participé à l'élaboration du calendrier annuel des manifestations locales.
 - 2) Aux habitants de LOUYIGNE qui auront réservé au minimum 10 mois avant la date désirée.
 - 3) A tout particulier, association ou société hors commune.
- 2- Chaque association de LOUYIGNE bénéficiera d'une location gratuite de l'ensemble (grande salle + petite salle) par année civile, mais acquittera un forfait de nettoyage fixé à 300F pour la grande salle ou 150F pour la petite salle. La petite salle fera office de salle de réunion à usage local.
- 3- Des arrhes seront exigées à la réservation :
 - 500 F pour l'ensemble ou la grande salle, 250 F pour la petite salle.
- 4- Une caution de 2500 F, par chèque bancaire, sera exigée au moment de la remise des clefs.
- 5- Pour les particuliers, associations ou sociétés hors commune, aucune réservation ne sera enregistrée de façon ferme et définitive au delà d'un délai de 10 mois avant la date désirée.
- 6- Les activités autorisées dans cette salle seront limitées au tennis de table, à la gymnastique au sol, aux réunions, repas, soirées dansantes, expositions vente. Aucun autre sport ne sera autorisé ni les soirées disco autres que privées.
- 7- La grande salle est autorisée pour recevoir 240 personnes.
La petite salle est autorisée pour recevoir 50 personnes.
- 8- Le locataire s'engage à :
 - avant
 - installer tables et chaises mises à disposition par la commune. (170 places à table)
 - se procurer, le cas échéant, par ses propres moyens, le supplément nécessaire.
 - prendre connaissance du fonctionnement des appareils mis à disposition (cuisine, sono, chauffage...)
 - prévoir les sacs poubelles nécessaires.
 - après
 - ranger tables et chaises propres dans le local de rangement.
 - balayer les surfaces utilisées ; serpillier les carrelages.
 - rendre la cuisine en parfait état de propreté.
 - se conformer aux consignes affichées près du bar pour la fermeture des portes, des vannes gaz et l'extinction des points lumineux.
- 9- Le locataire s'engage à faire respecter strictement l'arrêté préfectoral en vigueur règlementant les heures de fermeture.
- 10- Toutes dégradations causées à la salle ainsi que détériorations ou pertes de matériel constatées lors de la remise des clefs, seront à la charge du locataire.
- 11- Le locataire dégage entièrement la responsabilité de la commune pour tout accident ou incident, ainsi que pour les vols survenus pendant la durée de la location consentie.
- 12- Ce règlement, ainsi que les tarifs de location, pourront, de plein droit, être révisés annuellement par décision du Conseil Municipal.
- 13- En cas de litige, une commission du Conseil Municipal sera convoquée pour statuer sur la décision à prendre. Cette décision sera sans appel.

TARIF 1 : SOIREE PUBLIQUE : de 8 h à 2 h le lendemain
SOIREE PRIVEE : de 8 h à 5 h le lendemain
MARIAGE : de 20 heures à 5 h. le surlendemain

TARIF 2 : JOURNEE : de 7 h à 19 h
SOIREE PUBLIQUE : de 14 h à 2 h le lendemain
SOIREE PRIVEE : de 14 h à 5 h le lendemain

PERIODE ETE : du 16/05 au 30/09
PERIODE HIVER : du 01/10 au 15/05



TARIFS sans CUISINE

		ENSEMBLE GRANDE-PETITE SALLE		GRANDE SALLE		PETITE SALLE	
		ETE	HIVER	ETE	HIVER	ETE	HIVER
ASSOCIATIONS LOUVIGNE	T1	495	545	420	460	220	245
	T2	420	460	355	385	180	195
HABITANTS LOUVIGNE	T1	605	665	525	575	275	305
	T2	525	575	440	485	220	245
HORS COMMUNE	T1	1375	1515	1210	1330	660	725
	T2	1210	1330	1045	1150	550	605



En cas d'utilisation de la CUISINE

CUISINE	T1 — 400 F	T2 — 300 F
----------------	------------	------------

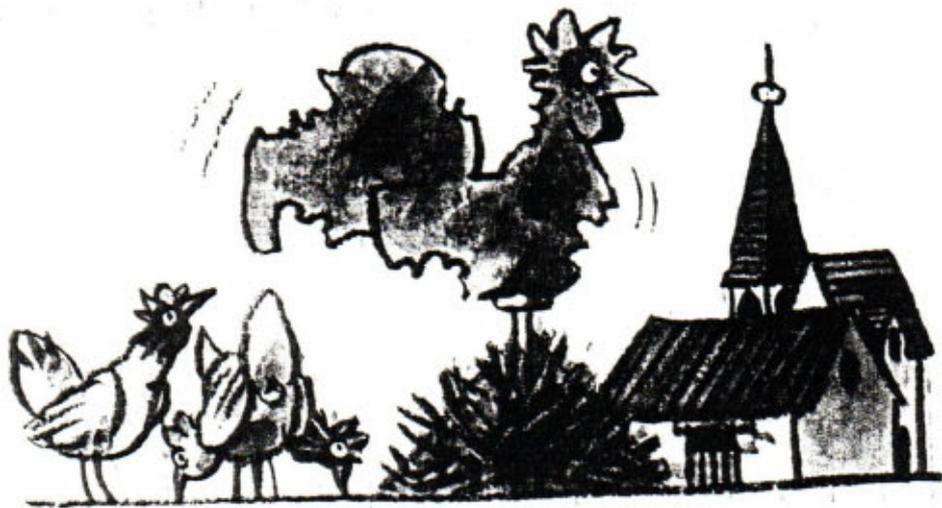
St SYLVESTRE PRIVEE :	COMMUNE	HORS COMMUNE
L'ensemble	1500 F	3800 F
petite salle	1000 F	1500 F

FORFAIT WEEK-END : de 20 heures le vendredi à 20 heures le dimanche

	TARIFS	
	ETE	HIVER
Habitants de Louvigné	1 610	1 730
Hors commune	2 150	3 430

Réservations au secrétariat de mairie de Louvigné : tél. : 43.37.3094

Remise des clefs prendre contact avec Mme LEROYER, route de l'étang à LOUVIGNE tél. : 43.37.35.61



LA
VIE
DES
ASSOCIATIONS



ASSOCIATION SPORTIVE DE BASKET

L'Assemblée générale de l'Association sportive de Basket a eu lieu le 15 Juin 1991.

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan de la saison 90/91
- Situation financière
- re nouvellement du bureau
- préparation saison 91/92

La saison 90/91 a été très satisfaisante et prometteuse pour les saisons à venir. Le point des classements se trouvait dans le bulletin de juillet.

La situation financière présentée par Madame GOUYER, trésorière, permet d'envisager la saison 91/92 avec sérénité. Rappelons que les ressources financières proviennent, hormis les licences, d'une subvention de la municipalité et exceptionnellement cette année de la vente d'autocollants.

Le bureau a été reconduit sauf Mme MASSEROT qui a été remplacée par Mme COUTARD au poste de secrétaire.

Saison 91/92, 2 équipes ont été engagées :

- une poussine
- une minime

L'entraînement d' mercredi se fera par :

- pour les poussines : COQUELIN Patricia
- pour les minimas : COUTARD Michel

Pour les matchs, les équipes seront managées par :

- pour les poussines : PLUMAS Stéphanie ou PHILIPPE Erwann
- pour les minimas : GUEST Maryline

Les matchs à Louvigné seront arbitrés par Michel COUTARD et Soizic GADOUAIS.

Le Bureau vous souhaite, à tous, une bonne et heureuse année .

Le Bureau

ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL

L'A.S. Louvigné section Football vous souhaite ses Meilleurs Voeux pour cette nouvelle année.

La section compte actuellement 106 licenciés ce qui fait que nous nous sommes trouvés dans l'obligation de faire une équipe senior supplémentaire.

Pour des raisons en cours l'équipe A après avoir longtemps évolué en 2ème Division, joue en promotion de 1ère Division. Cette équipe se comporte très bien puisqu'elle est classée 2ème actuellement.

En coupe du Maine elle ira en 16ème de finale et ce match sera joué le 12 janvier 1992 contre MESLAY DU MAINE à LOUVIGNE.

L'équipe B évolue en promotion de 2ème Division, elle est classée 8ème et connaît quelques problèmes d'effectif en raison de nombreuses absences dues à des blessures. L'équipe C quant à elle évolue en 3ème division.

Nous avons également une équipe vétérans qui, fort heureusement, vient apporter un complément de joueurs aux seniors quand cela est nécessaire.

Une équipe cadette en D.H. avec Bazougers - Soulgé.

Une équipe minime en supérieur avec Bazougers-Soulgé.

Une équipe pupille et une équipe de poussins et débutants.

La Galette des rois aura lieu le SAMEDI 25 JANVIER 1992 à la salle des Loisirs.

Venez nombreux.....

Le Président,



ASSOCIATION SPORTIVE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Après un repos de 2 ans les cours ont repris le lundi soir de 19H45 à 20H45 à la salle des loisirs.

Le dynamisme des femmes de Louvigné est resté intact puisque 22 d'entre nous suivent en musique, assouplissements..... de notre monitrice Madame PERAIS.

Rappel du bureau

Présidente : Annick TREMBLAY

Trésorière : Marie Odile PLANCHENAU

Secrétaire : Patricia AUBRY

JOYEUSES FETES ET MEILLEURS VOEUX A TOUTES ET A TOUS.

SECTION TENNIS

Nombre d'adhérents en 1991 : 80, effectif stable,

Utilisation du court : importante quand le temps le permet

Tournoi interne du mois de juin :

Le nombre de participants est en augmentation. On espère encore mieux en 1992 !

Rencontre amicale BAZOUGERS - LOUVIGNE à BAZOUGERS :

Dix huit Louvignéens et Louvignéennes y ont participé soit en simple, soit en double.

Belle victoire de Louvigné 11 à 10, dans une ambiance sympathique !

En 1992 nous recevrons Bazougers.

Assemblée générale

Elle aura lieu courant janvier. Vous serez averti de la date précise. La présence des adhérents est importante. C'est en effet ce jour-là que chacun peut faire des propositions pour améliorer et faire progresser le tennis à LOUVIGNE.



Le Bureau

SECTION TENNIS DE TABLE

En début de saison le tennis de table se déroule très bien, vu les résultats. Cette année, nous avons le plaisir de jouer dans la nouvelle salle avec des conditions meilleures que l'année passée.

Pour la prochaine année, nous souhaiterions plus de pongistes dans la vue d'une nouvelle équipe.

L'association du Tennis de Table souhaite ses meilleurs voeux pour l'année 1992.

Le Bureau



LE CLUB DE L'AMITIE DE LOUVIGNE

Le Club de l'Amitié est heureux de présenter ses bons Voeux à Tous.

En cours d'année deux pique-niques furent organisés ainsi qu'un voyage d'une journée à MELLERAY LA VALLEE et SAINT FRAIMBAULT SUR PISE qui ont satisfait les participants.

Un repas de fin d'année a eu lieu le 5 décembre avec la participation du Club.

ACTIVITES 1992

Assemblée générale et vote le 8 janvier 1992

Concours de belote les 22 et 23 Février 1992

Bal le 2 avril 1992 et le 2 Juillet 1992

Nous vous invitons à venir nombreux.

Le Bureau



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Après le bilan de l'année 90 - 91 nous avons procédé au renouvellement de *deux de nos membres, étape difficile de l'Assemblée générale.

Ont été élus :

Président : Mme TREMBLAY Annick
Vice-Président : Mr. FOUILLEUL Stéphane
Trésorière : * Mme BOULAND Mauricette
Secrétaire : Mme BRUNEAU Jeanine
Secrétaire-Trésorière adjointe : Mme MENARD Marie-Paule

Membres : Mmes CARCEL Catherine - * HACQUIN Yolande - Mr NZET et Mme PEYLET-Françoise.

Notre nouvelle salle de loisirs nous a permis d'innover avec la soirée "Coq au Vin", réussite, grâce à vous.

Dès à présent retenez la date de la Fête de l'Ecole : 21 Juin 1992.

MEILLEURS VOEUX A TOUS.

Le Bureau



L'Association Intercommunale d'Aide à Domicile en milieu rural d'Argentré - Louvigné - Forcé - Parné - Entrammes et Soulgé vous adresse ses **MEILLEURS VOEUX POUR 1992.**

Le Dimanche 1ER MARS 1992, l'Association fêtera le 20^{ème} anniversaire de sa création.

Un après-midi dansant gratuit marquera cet événement. L' Association vous invite tous à venir fêter cet anniversaire à la **SALLE DES FETES d'ARGENTRE** le dimanche 1ER MARS 1992.



A.F.N. DE LOUVIGNE



ENCORE UNE ANNEE D'ECOULEE AU RYTHME INLIASSABLE DU TEMPS QUI GLISSE, IMPERTURBABLE, ALORS QU'ON VOUDRAIT QU'IL S'ARRETE LORSQUE LES HEURES SONT HEUREUSES !

TOUTE LA TROUPE DES ANCIENS D'A.F.N. VOUS SOUHAITE POUR 1992 UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE !

QUE TOUS LES JOUEURS DE BELOTE NOTENT SUR LEUR CARNET LE RENDEZ-VOUS TRES IMPORTANT DU VENDREDI 13 MARS A 20H SALLE DES LOISIRS POUR LE GRAND CONCOURS DE BELOTE DES A.F.N. DE LOUVIGNE.

NOUS Y ESPERONS UNE NOMBREUSE PARTICIPATION.

♥ **BONNE ANNEE** ♥

LES A.F.N.

COMITE DES FETES DE LOUVIGNE

Le Comité des Fêtes de Louvigné vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et vous offre tous ses **MEILLEURS VOEUX** pour 1992

Suite à notre assemblée générale le bureau reste inchangé.

Président : Yves LAPIERRE
Vice-Président : Daniel HOUDAYER
Secrétaire : Maryvonne GUIBERT
Trésorier : Sylvain LELOUP
Membres : Guy BOUVET - Jean-Pierre DELIGEON - Alain DUBOIS - Stéphane FOUILLEU
Marcel GOUGEON - Jean-Bernard LE GALLIOT - Christian LEPECQ -
Philippe MONNIER - Jean MOUSSAY - Alain MOUSSAY - Françoise
PEYLET - Claude RABOT - Serge ROUSSELET et Annick VALLEE

Voici notre programme pour l'année 1992

Fête annuelle : samedi 30 et dimanche 31 Mai 1992

Soirée choucroute : Samedi 19 Septembre 1992

En milieu d'année nous vous proposerons probablement un voyage au Puy du Fou.

* Nous avons projeté une soirée cabaret pendant l'hiver 92-93. Si parmi vous des personnes souhaitent faire du Spectacle, n'hésitez pas à vous joindre à nous, vous serez les bienvenus.

Le Comité

COMITE DE JUMELAGE ARGENTRE-LOUVIGNE-BABENHAUSEN

Une délégation d'ARGENTRE/LOUVIGNE s'est rendue à STRASBOURG les 6 et 7 Décembre 1991 pour rencontrer une délégation allemande, afin de fixer la date officielle et le lieu du jumelage.

Celui-ci aura lieu chez nous au week end de l'Ascension (29-30 et 31 Mai 1992)

Le Comité envisage de programmer une réunion après les fêtes de fin d'année.

Les membres du Comité de Jumelage vous offrent leurs Meilleurs Voeux !

Le Comité

ETAT CIVIL : ANNEE 1991

NAISSANCES

SEGRETAIN	Antony	22 Logis du Pré de la Fontaine	30 Mars
LECLAIR	Clémence	23 Logis du Pré de la Fontaine	22 Avril
LOLLIVIER	Anne-Sophie	7 Logis du Pré de la Fontaine	9 Mai
GIRARD	Anne	Toussaint	9 Juillet
LEBOULENGER	Charlotte	Bouge	21 Juillet
PENEL	Audrey	21 Logis du Pré de la Fontaine	26 Juillet
MONNIER	Romain	Marbois	24 Août
DRUGEOT	Cécilia	Becheveau	4 décembre

DECES

LEGRAND Marie-Thérèse épouse BRETON	4, Rue du Maine	3 Janvier
FREVILLE Marie-Louise Veuve AZEMARD	2, rue du Maine	13 Novembre

TRANSCRIPTIONS DE DECES

CORMIER Georgette	2, Place Saint Martin	7 Septembre
BEDIER Bertrand	La Dûrie	8 Novembre
DRUGEOT Cécilia	Bécheveau	11 Décembre

25 Janvier	: FOOTBALL: galette des Rois
22 Février	: Club du 3ème âge : Belote
23 Février	: Club du 3ème âge : Belote
1er Mars	: A.D.M.R. Salle des Fêtes ARGENTRE : Après-midi dansant gratuit
13 Mars	: A.F.N. : Belote
2 Avril	: Club du 3ème âge : Bal
29 - 30 et 31 Mai	} : JUMELAGE - FETE ANNUELLE
21 Juin	
2 Juillet	: Club du 3ème âge : Bal
19 Septembre	: Comité des Fêtes : CHOUCROUTE à SOULGE SUR/OUETTE



LA SANTÉ DE VOS AMIS A QUATRE PATTES

LORSQUE VOUS CHOISISSEZ...

UN PETIT CHIOT :

- Il doit être vacciné contre la maladie de Carré, la gastro-entérite, la leptospirose, l'hépatite virale et la rage.
- Pour le choisir : il doit être propre; vérifiez que les yeux et la truffe ne coulent pas, que les oreilles soient propres et l'abdomen normal.

UN PETIT CHÂTON :

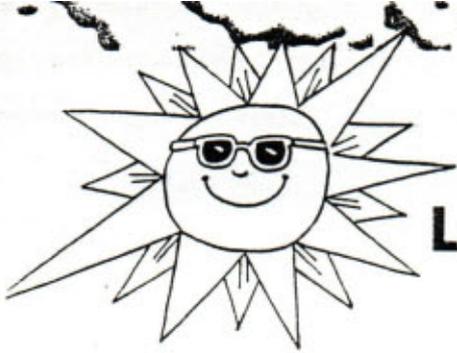
- Il doit être vacciné contre le corysa, le typhus et la rage.
- Chez le chaton, la propreté générale est encore plus caractéristique de la bonne santé. Sa gueule doit être bien rose.

Préférez un chat vif et joueur : c'est une garantie supplémentaire.

- L'ensemble des conseils pour le chiot vaut pour le chaton; à ceci près qu'il ne faut pas le prendre trop âgé si l'on veut éviter des fugues trop fréquentes.



CHIENS	CHATS
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} vaccination : à 5 à 6 semaines dans les régions à risque. • 1^{re} vaccination : à 8 à 10 semaines dans les régions sans problèmes. • 2^e vaccination : à 12 semaines. • 3^e vaccination : (contre les parvovirus à 4 à 5 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} vaccination : à 9 semaines. • 2^e vaccination : à 12 ou 14 semaines. • Rappels : tous les ans.
<p>A 3 semaines. Puis toutes les 2 ou 3 semaines jusqu'à 16 semaines, ensuite 6 mois plus tard. Enfin, tous les 12 mois.</p>	<p>A l'âge de 5 à 6 semaines. Tous les 4 mois contre le ténia. Tous les 6 mois contre les autres vers.</p>
<p>Faire stériliser une chienne à partir de 6 mois. Faire castrer un chien entre 6 mois et 1 an et seulement s'il y a des problèmes : tendances agressives, copulation, etc.</p>	<p>Une chatte peut être stérilisée à partir de l'âge de 16 semaines. Le chat peut être castré à partir de 36 semaines.</p>



LA PRÉPARATION DE VOS VACANCES

LES PASSEPORTS

Présentez-vous à la mairie de votre domicile (ou dans un commissariat de police) avec :

- votre carte d'identité;
- une quittance de loyer (ou facture EDF);
- 3 photos d'identité;
- votre ancien passeport (s'il s'agit d'un renouvellement, votre ancien passeport vous sera le plus souvent délivré immédiatement. Toutefois, prévoyez l'éventualité d'un délai : ne vous y prenez pas la veille de votre départ.

Si vous perdez votre passeport à l'étranger ou que sa validité (5 ans) expire pendant le voyage, adressez-vous à l'ambassade de France (ou à un consulat français).

LES VISAS

Les pages de votre passeport serviront à l'apposition des "visas" par les autorités des pays qui les exigent. Ils précisent généralement les dates d'entrée et de sortie du territoire. (Adressez-vous aux consulats ou ambassades des pays concernés.)

ATTENTION : l'obtention des visas peut être source de nombreux problèmes : ils peuvent être conditionnels (parfois même à discrétion de l'autorité qui les délivre), leur délai d'obtention peut être plus long que vous ne le prévoyez; on peut exiger un visa pour une simple escale dans un aéroport, etc. Renseignez-vous avec soin !

VOS ASSURANCES

L'ASSISTANCE

Avant de souscrire un contrat d'assurances, vérifiez que vos assurances (notamment

l'assurance auto) n'incluent pas déjà une possibilité d'assistance qui pourrait vous suffire. Vérifiez bien que le contrat vous convient, que vous partiez près (la plupart des assistances ne fonctionnent pas dans un rayon de 200 kilomètres autour de votre domicile) ou loin (tous les pays ne sont pas "couverts" par les compagnies).

L'ASSURANCE-ANNULATION

Hôtel, location, avion : le plupart des réservations sont assurables contre l'annulation. Pensez-y, car cela peut vous éviter de perdre de l'argent !

L'ASSURANCE BAGAGES

Faites voyager vos effets coûteux (matériel de photographie, etc.) en valeur déclarée, surtout si vous utilisez l'avion, car l'indemnisation en cas de perte est forfaitaire...

INSPECTEZ VOTRE VOITURE...

PAR VOUS-MÊME

Vérifiez vos pneus : sur le flanc du pneu, cherchez l'inscription "TWI" : elle montre l'emplacement de l'indicateur d'usure. Si celui-ci est visible (petit relief dans les sculptures), il vous faudra changer vos pneus avant de partir en vacances. (Si les pneus sont plus usés d'un côté que de l'autre, faites immédiatement vérifier le parallélisme.)

A LA STATION-SERVICE

- Vidange et changement du filtre à huile.
- Réglage de l'allumage.
- Vérification du niveau du liquide de freinage + resserrement du frein à main.

CHÈQUES DE VOYAGE

Les chèques de voyages ("travellers chèques") vous permettent de régler vos dépenses à l'étranger, soit par paiement direct, soit en les échangeant contre de l'argent liquide. Ils sont garantis contre le vol et leur principal avantage est de vous épargner le paiement de la commission sur le change traditionnel. En revanche, s'ils sont libellés en monnaie étrangère, leur valeur est soumise à la fluctuation de celle-ci... ce qui réserve parfois de mauvaises surprises ! Si vous préférez le change traditionnel, deux conseils :

- Prévoyez "juste";
- Achetez vos devises dans les banques étrangères en France dont les commissions sont beaucoup moins élevées que celles des bureaux de change des aéroports, gares, frontières, etc.

VOUS PARTEZ LOIN. PENSEZ A VOS VACCINS

Beaucoup de pays recommandent, voire exigent certains vaccins pour accorder leur visa.

Renseignez-vous auprès de votre agence de voyages, mais aussi des autorités diplomatiques (ambassades, consulats, délégations). N'hésitez pas à consulter votre médecin, car certaines contre-indications peuvent éventuellement vous concerner